



CC du Pays de Villersexel (Siren : 247000714)

FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Villersexel
Arrondissement	Lure
Département	Haute-Saône
Interdépartemental	oui

Date de création

Date de création	30/12/1999
Date d'effet	30/12/1999

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Gérard PELLETERET

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	144, rue de la Prairie
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	70110 VILLERSEXEL
Téléphone	03 84 20 54 50
Fax	
Courriel	contact@cc-villersexel.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	oui
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	oui
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	8 150
-----------------------------	-------

Densité moyenne	39,48
-----------------	-------

Périmètre

Nombre total de communes membres : 34

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
70	Aillevans (217000058)	149
70	Athesans-Étroitefontaine (217000314)	667
70	Autrey-le-Vay (217000421)	93
70	Beveuge (217000728)	85
25	Bonnal (212500722)	31
70	Courchaton (217001809)	459
70	Crevans-et-la-Chapelle-lès-Granges (217001874)	267
70	Esprels (217002195)	749
70	Fallon (217002260)	317
70	Georfans (217002641)	59
70	Gouhenans (217002716)	398
70	Grammont (217002732)	67
70	Granges-la-Ville (217002765)	193
70	Granges-le-Bourg (217002773)	397
70	La Vergenne (217005446)	120
70	Les Magny (217003177)	143
70	Longeville (217003078)	132
70	Marast (217003326)	56
70	Mélecey (217003367)	147
70	Mignavillers (217003474)	344
70	Moimay (217003490)	239
70	Oppenans (217003953)	54
70	Oricourt (217003961)	39
70	Pont-sur-l'Ognon (217004209)	67
70	Saint-Ferjeux (217004621)	80
70	Saint-Sulpice (217004746)	133
70	Secenans (217004845)	181
70	Senargent-Mignafans (217004878)	298
25	Tressandans (212505705)	25
70	Vellechevreux-et-Courbenans (217005305)	128
70	Villafans (217005529)	215
70	Villargent (217005537)	122
70	Villersexel (217005610)	1 547
70	Villers-la-Ville (217005628)	149

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 27

Compétences exercées par le groupement

Production, distribution d'énergie

- Autres énergies

Exercice des compétences de l'Autorité Organisatrice de la distribution d'Electricité (AODE).

Environnement et cadre de vie

- Assainissement non collectif

▫ *Service public d'assainissement non collectif (SPANC) : au bénéfice des logements du territoire et des communes ne disposant pas d'un assainissement collectif au sens de la réglementation en vigueur. Le service de l'assainissement non collectif comprend les missions suivantes : le contrôle des installations existantes d'assainissement non collectif existantes sur le territoire intercommunal ; le contrôles de conception et de bonne exécution des travaux concernant les installations neuves ; Réhabilitation des installations existantes sous maîtrise d'ouvrage privée dans le cadre des opérations d'ensemble de mise en conformité pilotées par la Communauté de communes du Pays de Villersexel.*

- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

I- 4- Déchets ▫ Collecte, élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés.

- GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique

- GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau

- GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer

- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines

- Autres actions environnementales

III - 5 Protection et mise en valeur de l'environnement ▫ Opérations de sensibilisation au développement durable ; ▫ Réhabilitation des anciennes décharges fermées par arrêtés municipal ;

Développement et aménagement économique

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale,

Développement et aménagement social et culturel

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs

II - 4 Création et gestion d'une maison de services au public ▫ services sociaux du Département de la Haute-Saône, ▫ espaces dédiés aux partenaires institutionnels: CAF, Pôle emploi, Mission Locale du Pays d'Héricourt, CPAM et autres services, ▫ espace dédié à l'accueil des familles (RPAM, LAEP), ▫ médiathèque intercommunale y compris lecture publique comprenant des animations numériques et culturelles, ▫ office du tourisme du pays de Villersexel, ▫ salle polyvalente multi-services comprenant des animations à caractère touristique, culturel et de loisirs. II - 2 Services aux communes ▫ Prestations de services payantes pour la réalisation de travaux ponctuels par les services techniques intercommunaux, à la demande des communes membres, dans tous les domaines ; ▫ Prestations de services payantes pour la réalisation de travaux ponctuels par les services techniques intercommunaux, à la demande d'établissements publics ou collectivités diverses, dans les conditions définies par convention ; ▫ Prêt à titre onéreux de matériel (tente de réception et barrières de rue) aux établissements, publics ou collectivités diverses et aux associations établies sur le territoire intercommunal ; - II - 3 Construction, entretien et fonctionnement d'un équipement sportif ▫ Création, entretien et fonctionnement du gymnase intercommunal de Villersexel

- Activités péri-scolaires

III - 1 Service enfance/jeunesse ▫ Accueil de la petite enfance : création et fonctionnement des établissements multi-accueil ; ▫ Animation de l'accueil périscolaire, extrascolaire et vacances après mise à disposition gratuite des locaux par les communes ; ▫ Création et fonctionnement d'un relais parents-assistantes maternelles (RPAM)

- Activités culturelles ou socioculturelles

III - 3 Culture et loisirs ▫ Actions d'éveil en milieu scolaire et extrascolaire sur le territoire de la communauté de communes du Pays de Villersexel en partenariat avec Culture 70, l'Ecole Départementale de Musique (EDM) et l'inspection académique ; ▫ Actions à destination de tout public pour l'amélioration de l'accès aux activités numériques par le biais d'un espace public numérique au sein de la médiathèque et par les ateliers itinérants ; ▫ Création et gestion d'un site internet présentant la communauté de communes du pays de Villersexel.

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

▫ *Elaboration d'un Schéma de Cohérence territoriale (SCOT)*

- Schéma de secteur

▫ *Etude, mise en place et exploitation d'un Système d'Information Géographique (SIG) Intercommunal, par convention avec DGI, incluant toutes les données techniques, économiques et administratives du territoire.* ▫ *Elaboration et mise en œuvre de programmes globaux d'aménagement et de développement (chartes, contrats d'aménagement...) intéressant l'ensemble du territoire communautaire.* ▫ *Création et aménagement d'une infrastructure intercommunale de loisirs (zone de loisirs).*

- Plans locaux d'urbanisme

Elaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal PLUI

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

- Organisation de la mobilité, au sens des articles L.1231-1 et suivants du code des transports

▫ *Transport à la demande: création, organisation et gestion d'un transport à la demande sur le territoire communautaire.*

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

II - 2 Création, entretien et aménagement de la voirie La communauté de communes est compétente pour la création et l'entretien de la voirie d'intérêt communautaire. Sont d'intérêt communautaire : - Hors agglomération : 1/ les voies communales classées servant de voie de liaison principale unique entre deux communes ; - Dans les agglomérations : 1/ les rues communales classées desservant les zones d'activité économiques d'intérêt communautaire ; 2/ les voies communales classées d'accès aux zones commerciales ; 3/ les voies communales classées à caractère de place publique.

Les rues et voies communales qui n'entrent pas dans ces catégories ne peuvent faire l'objet d'une intégration dans la voirie intercommunale. Ces voies sont répertoriées dans un inventaire cartographique, validé par le conseil communautaire après délibération de la commune et consultable au siège de la communauté de communes du Pays de Villersexel. La nature des travaux réalisés par la Communauté de communes du Pays de Villersexel est la suivante : - Curage de fossé, - Les structures de voiries, - Entretien, à l'exception des trottoirs et pistes cyclables.

Développement touristique

- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme

Tourisme ▫ *Toute action en faveur du tourisme sur le territoire communautaire comprenant également des actions communes avec des partenaires ou territoires voisins ;* ▫ *Gestion de l'office du tourisme intercommunal comprenant, entre autres, les actions suivantes :* - *Aménagement et entretien des itinéraires pédestres, équestres, VTT et cyclotouriste tels que définis dans le plan départementale d'entretien des itinéraires de randonnée définies par le conseil départemental de la Haute-Saône,* - *Etude, création, aménagement et entretien de nouveaux itinéraires de randonnée, toutes activités confondues dans le respect des chartes départementales existantes,* - *Soutien aux initiatives destinées à améliorer le potentiel ou la qualité de l'hébergement touristique,* - *Actions en faveur de l'amélioration de l'accueil des touristes: signalétique et outils de communication* - *Actions de communication pour la promotion du Pays de la Mirabelle,* - *Gestion et entretien des relais d'information services (RIS) communautaires,* - *Rénovation et entretien du Petit Patrimoine Rural Non Classé (PRNP).*

Logement et habitat

- Politique du logement non social

▫ *Accompagnement des nouveaux dispositifs mis en place par les pouvoirs publics concernant l'accession à la propriété ou la réhabilitation de logements. Les orientations de la collectivité seront définies par décision de l'assemblée délibérante.*

- Politique du logement social

Mise en oeuvre d'un observatoire du logement

- Action en faveur du logement des personnes défavorisées

▫ *Politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées.*

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

II - 1 Politique du logement et cadre de vie ▫ Etude et animation d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat sur l'ensemble du territoire communautaire ;

Autres

- Collecte des contributions pour le financement du SDIS

▫ Pris en charge des contributions au budget des SDIS.

- NTIC (Internet, câble...)

- L'établissement, par réalisation, acquisition ou location, sur le territoire du département de la Haute-Saône et les espaces riverains, d'infrastructures et réseaux de communications électroniques très haut débit de dimension départementale, sans interférer dans la mise en œuvre des réseaux de communications électroniques établis par ses membres pour leurs besoins propres (sauf à leur demande expresse) ; - La réalisation d'opérations de montée en débit dans une perspective à terme de couverture THD ; - L'établissement, par réalisation, acquisition ou location, sur le territoire du département de la Haute-Saône et les espaces riverains, d'infrastructures et réseaux de téléphonie mobile permettant l'accès des utilisateurs aux technologies Internet ; - L'acquisition des droits d'usage nécessaires auprès des autorités compétentes ; - La gestion, l'exploitation et la maintenance des infrastructures et des réseaux ; - L'organisation et la mise en œuvre de tous les moyens permettant d'assurer, dans les conditions prévues par la loi, le développement et la promotion des services de communications électroniques correspondant à ses infrastructures et réseaux ; - L'activité « d'opérateur d'opérateurs » en mettant à la disposition des opérateurs de services la capacité et/ou les infrastructures et équipements nécessaires à leur activité ; - L'offre de services de communications électroniques aux opérateurs de réseaux indépendants ; - La commercialisation des infrastructures et des réseaux auprès d'opérateurs ou d'utilisateurs de réseaux indépendants ; - Le cas échéant, en cas d'insuffisance d'initiatives privées, la fourniture de services de communications électroniques à l'utilisateur final ; - Toute réalisation d'études intéressant son objet

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

Gens du voyage Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3 du II de l'article 1er de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.

- Création et gestion des maisons de services au public

Création et gestion d'une maison de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
25	SM d'énergies du Doubs (SYDED) (252508288)	SM fermé	568 034
25	SM "Doubs très haut débit" (200037729)	SM ouvert	368 724
70	PETR du Pays des Vosges Saônoises (200050300)	SM ouvert	83 200
70	Syndicat intercommunautaire du bassin de la Haute vallée de l'Ognon (200078251)	SM fermé	49 238
70	SM d'aménagement de la Moyenne et de la Basse vallée de l'Ognon (200034544)	SM fermé	75 698
70	SM de collecte et de traitement des ordures ménagères de Villersexel (257001040)	SM fermé	30 963
70	SM Haute Saône Numérique (200044527)	SM ouvert	210 720

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2020 - millésimée 2017)